

**FAITS SAILLANTS DE LA SÉANCE DU 15 juin 2010**  
et **AJOURNEMENTS** du **21** et du **29** juin 2010

**ORIENTATION 1 FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES ÉLÈVES JEUNES ET ADULTES POUR LES QUALIFIER ET LES DIPLÔMER.**

**Pour maintenir le CAP vers un avenir prometteur**

Les commissaires ont reçu tous les détails concernant le projet CAP réalisé par la table 16 – 24 +, réunissant le Centre local d'emploi d'Amos (CLE), le Mouvement de la relève d'Amos-région (MRAR), la Commission scolaire Harricana et Service Canada. Le projet CAP (Choix d'Avenir Prometteur) vise à remettre en mouvement des jeunes décrocheurs sans diplôme en effectuant une relance et un accompagnement soutenu. Pour ce faire, une intervenante du MRAR effectuée à partir de la liste des décrocheurs fournie par la Commission scolaire Harricana, le repérage et la relance des jeunes qui ont abandonné leurs études sans diplôme ou qualification. Selon l'intérêt du jeune, il pourra être accompagné individuellement ou en groupe afin d'identifier ses limites et capitaliser sur ses ressources face à un éventuel retour aux études.

**ORIENTATION 3 MAINTENIR LA QUALITÉ ET LA DIVERSITÉ DES SERVICES DANS UN CONTEXTE DE DÉCROISSANCE SCOLAIRE EN CONSIDÉRANT LES RESSOURCES DISPONIBLES.**

**Un règlement et un protecteur pour assurer les droits des élèves et de leurs parents**

À la séance du 15 juin la démarche de consultation terminée, les commissaires ont adopté le règlement sur la procédure d'examen des plaintes. Ce règlement est donc entré en vigueur le 23 juin dernier avec la parution de l'avis public. Pour consulter le règlement sur la procédure d'examen des plaintes, visitez la section centre administratif du site Internet ([www.csharricana.qc.ca](http://www.csharricana.qc.ca)) à la rubrique plaintes dans le menu de gauche. De plus mentionnons qu'à l'ajournement du 29 juin, les membres du conseil des commissaires ont suivi la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique en retenant les services M<sup>me</sup> Françoise Pomerleau à titre de protecteur de l'élève. Ce mandat de trois ans, débute le 1<sup>er</sup> juillet 2010, selon les conditions offertes dans l'offre de service.

**Retour d'un surplus cumulé positif prévu au budget 2010-2011**

La directrice des ressources financières, M<sup>me</sup> Lucie Côté, a présenté le budget 2010-2011 aux commissaires dont voici les grandes lignes. Ce budget prévoit des revenus de 50 158 909 \$ contre des dépenses totalisant 50 577 298 \$ pour un déficit de 418 389 \$. Cependant, le surplus cumulé estimé au 30 juin 2011 s'élève à 3 129 341 \$. À ce sujet, rappelons que conformément à son engagement le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, a procédé à une écriture de financement de 14 103 337 \$ rétablissant les effets dus à la réforme de la comptabilité. La répartition de ce budget indique que les salaires constituent 65 % des dépenses. De cette dernière proportion, 86 % sont directement liés aux services à l'élève soit 58 % pour l'enseignement et 28 % pour le soutien à l'élève. Dans la même ordre d'idée, les salaires des activités administratives représentent 7 % et également 7 % pour les autres services (services d'appoint, biens meubles et immeubles et connexes). En ce qui concerne les revenus, notons que malgré les hausses d'évaluation des municipalités, les contribuables payeront moins de taxe scolaire que l'an dernier dû à la baisse du produit maximal de la taxe. De plus, ceux-ci recevront leur compte de taxe dans les prochains jours et que pour des circonstances incontrôlables, les certificats d'évaluation (rénovation) seront traités à l'automne. Finalement, mentionnons que ce budget ne comprend pas les compressions de 10 % prévues au secteur administratif par le projet de Loi 100 adopté récemment, celles-ci seront établies en fonction des données incluses aux états financiers du 30 juin 2010.

**Octroi de contrats de réfection pour l'Agora et d'entretien ménager de quatre écoles**

Les commissaires ont adopté le projet de réfection de l'Agora de la polyvalente de la Forêt. C'est l'entreprise de Construction G. Proulx et Frère qui a obtenu le contrat, étant le soumissionnaire présentant l'offre conforme la plus basse, au montant de 183 365,44 \$. Les travaux consistent à changer le couvre plancher (salle et scène) ainsi qu'à peindre les murs. Pour faire suite à quatre appel d'offres d'entretien ménager d'écoles pour l'année scolaire 2010-2011, les commissaires ont autorisé le directeur des ressources matérielles à signer les contrats avec les soumissionnaires conformes et les plus bas. Les entreprises retenues sont : pour le pavillon des Rapides, Nettoyage L.K.L. (155 660,47 \$); à l'école secondaire La Calypso, PR maintenance (143 081,00 \$) et Sogitex C. I. N. à la polyvalente de la Forêt (322 593,00 \$) ainsi qu'à l'école Notre-Dame-du-Sacré-cœur de Barraute (35 113 \$).